

Algeria, Item 4
Déclaration de la Délégation Algérienne devant la 63^{ème} session
Sous-Comité Juridique du COPUOS
Vienne, 15 - 26 avril 2024

Monsieur le Président,

La délégation Algérienne, tient tout d'abord, à vous présenter ses sincères félicitations pour votre élection à la Présidence du Sous-Comité Juridique.

Votre connaissance et votre riche expérience contribueront sans nul doute à la réussite des travaux de cette session à laquelle nous souhaitons un plein succès.

La délégation algérienne exprime en cette occasion sa reconnaissance et sa gratitude à votre prédécesseur, pour avoir assuré avec brio et compétence la présidence des sessions du Sous-Comité Juridique durant la biennie précédente.

La délégation algérienne tient également à remercier le Bureau des Affaires Spatiales à et l'ensemble du secrétariat, pour l'excellente préparation de cette session ainsi que les différents experts des groupes de travail pour leur participation active au développement des points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

La délégation algérienne saisie enfin cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etat membres du COPUOS.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations du Groupe des 77 plus la Chine et du groupe africain et souhaite, à titre national apporter les commentaires ci-après.

La délégation algérienne considère le COPUOS comme le forum international approprié qui permet de favoriser le dialogue, de renforcer la collaboration internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace et de faire progresser la gouvernance mondiale des activités spatiales tout en veillant à l'utilisation équitable et rationnelle de l'espace extra- atmosphérique pour le bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité, et que de ce fait, elle s'associe aux efforts du Sous-Comité juridique, organe international principal pour traiter les questions juridiques liées aux activités spatiales, et réitère à ce titre, ses positions par rapport aux points suivants:

Pour ce qui est des traités des Nations Unies relatif à l'espace extra atmosphérique, la délégation algérienne estime que ces traités restent pertinents et constituent une base légale internationale pour les activités spatiales et que le Sous-Comité juridique devrait continuer à examiner leurs contenus à la lumière des progrès scientifiques et techniques et ce faisant, elle encourage une concertation permanente entre le Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique de manière à aligner l'évolution du droit de l'espace avec les technologies spatiales.

En effet, une coordination continue entre les deux Sous-Comités favoriserait une meilleure compréhension des instruments juridiques régissant l'activité spatiale ce qui contribuerait à une mise en œuvre efficiente et effective à la fois.

S'agissant des aspects juridiques de la gestion du trafic spatial, étroitement liés à la question de la réduction des débris spatiaux, l'Algérie estime qu'en vue d'améliorer la sûreté et la viabilité à long terme des activités spatiales, la coopération internationale joue un rôle important notamment à travers l'échange d'informations sur la connaissance de l'environnement spatial. En effet, la coopération interactive entre les États est à privilégier pour estomper le problème des débris spatiaux d'une part, et pour préserver la viabilité, la sûreté et la stabilité de l'environnement spatial d'une autre part. Pour cela, l'évolution parallèle de la réglementation y afférente en relation avec les développements techniques et technologiques des activités spatiales, permettrait une meilleure gestion du trafic spatial.

En ce qui concerne les activités liées aux ressources spatiales, l'Algérie a constitué un groupe de travail chargé d'évaluer deux initiatives internationales sur l'exploration lunaire qui lui ont été présentées. Les recommandations issues de ce groupe soulignent la vision stratégique de l'Algérie, mettant en avant son engagement à saisir les opportunités de partenariats internationaux bénéfiques pour l'avancement scientifique et technologique du pays dans le domaine de l'exploration spatiale.

Monsieur le Président,

L'Algérie, attachée à la coopération et à la collaboration dans le domaine spatial, a intensifié ses efforts pour concrétiser des actions porteuses en matière de développement des capacités nationales et de projets technologiques et d'applications spatiales, inscrits dans son Programme Spatial National horizon 2040.

Au niveau national, la mise en place d'un groupe de travail regroupant divers secteurs a conduit à l'élaboration de la loi n°24-04 du 26 février 2024 concernant la prévention, l'intervention et la réduction des risques de catastrophes dans le cadre du développement durable. Élaborée avec la participation des acteurs socio-économiques, cette loi vise à combler les lacunes, notamment en intégrant de nouveaux risques tels que le risque spatial, et en établissant des dispositifs pour réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience face à des événements catastrophiques majeurs. L'Agence spatiale algérienne est chargée de l'élaboration des plans de prévention des risques spatiaux conformément à cette loi.

Sur le plan de la coopération régionale, l'Algérie, représentée par le Secrétaire Général de l'Agence Spatiale Algérienne, a été élue membre du Conseil Spatial Africain pour un mandat de quatre ans. Ce Conseil, composé de dix experts, a pour mission de promouvoir, coordonner, développer et utiliser les sciences et technologies spatiales sur le continent africain.

L'Algérie mène également une coopération internationale par le biais de partenariats bilatéraux et multilatéraux. A ce titre, elle a signé des accords de collaboration avec les États disposés à opérer un transfert de savoir-faire afin de poursuivre son ambition de renforcer les capacités humaines compétentes.

Elle a également pris part, dans le cadre de la coopération multilatérale :

- à l'interview sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, organisée, par l'UNOOSA, pour discuter des procédures nationales d'immatriculation des objets spatiaux ;
- à la conférence virtuelle des Nations Unies sur la loi et la politique spatiale intitulée « The Outer Space Treaty for the 21st Century » ;
- à la réunion Intersession du groupe de travail sur les ressources spatiales ;
- à l'Atelier organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies et le gouvernement finlandais, portant sur les « applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite – GNSS ».

Pour conclure, **Monsieur le Président**, vous pouvez compter sur la coopération et le soutien de notre délégation pour contribuer sous votre présidence éclairée au succès de cette session de notre Sous-Comité.

Je vous remercie pour votre aimable attention.